

Session comparative sur les stratégies par bassin maritime

Intervention de Bruno Thenail

- L'Arc Manche, un partenariat des 5 Régions françaises et de collectivités locales britanniques bordant la mer de la Manche, lancé en 1997
- Ce partenariat s'est structuré sous la forme d'une Assemblée des Régions de la Manche en 2005 avec des réunions d'élus deux fois par an et des conférences associant un grand nombre d'acteurs
- La Manche, un espace aux enjeux spécifiques, trait d'union entre la mer du Nord et l'espace Atlantique, entre les îles britanniques et le Continent
- Propos en deux parties : bilan de ce qui existe et se met en place au regard de la politique maritime intégrée, avant d'aborder la question des stratégies macro-régionales

1) Des politiques européennes (Objectif Coopération Territoriale – INTERREG et politique maritime intégrée) qui répondent aujourd'hui aux attentes exprimées par l'Arc Manche et qui doivent s'inscrire dans une certaine durée

- Les attentes exprimées par l'Arc Manche
 - 2 grandes orientations de l'Arc Manche (2003) : **Démontrer** l'intérêt et la spécificité de l'Arc Manche comme espace cohérent de coopération ; **Renforcer** le partenariat entre les régions de l'Arc Manche au travers d'actions et de réalisations concrètes
 - des démarches engagées sur le plan politique qui ont abouti : action pour la reconnaissance de l'éligibilité de l'ensemble de la Manche à la coopération transfrontalière (Objectif Coopération) / difficile reconnaissance des frontières maritimes ; action en faveur d'une politique maritime intégrée, dès décembre 2005, en proposant d'avoir une approche spatialisée ou territorialisée de la politique maritime par espace cohérent
 - démarches engagées sur le plan opérationnel : les projets EMDI et CAMIS, en appui des orientations et démarches de l'Arc Manche
- La nécessité d'une approche dans la durée qui tienne compte de ce qui existe et qui fonctionne ; ce qui n'exclût pas des aménagements
 - INTERREG un outil auquel nous tenons, en particulier l'INTERREG transfrontalier (2007 – 2013) qui est adapté au développement de coopération sur un bassin maritime comme la Manche ; des améliorations possibles pour faire émerger davantage de projets cohérents et structurants
 - La mise en place d'approches de politiques maritimes intégrées par bassin maritime se met tout juste en place et doit menée à son terme pour en mesurer les effets bénéfiques ; cette approche est encore à peine déclinée nationalement (Loi Grenelle II qui devrait conduire à la déclinaison d'une stratégie nationale par façades)
 - Les partenariats politiques qui existent et qui fonctionnent dans la durée comme l'Arc Manche sont une réalité à prendre en compte

Aujourd'hui, il nous importe d'abord que les outils qui nous aident à avancer vers une politique maritime intégrée à l'échelle de la Manche ne soient pas remis en cause ou fragilisés à l'issue de la période 2007 – 2013.

2) Si les stratégies macro-régionales ont un intérêt, il serait dommageable qu'elles viennent se substituer au développement de stratégies par bassin maritime basées sur la coopération entre acteurs

- On observe une certaine confusion entre approche par bassin maritime de la PMI et stratégie macro-régionale telle que développée sur la mer Baltique, alors qu'elles sont plutôt distinctes et complémentaires.

- L'intérêt des stratégies macro-régionales se situe surtout au niveau supra-régional
 - Les stratégies macro-régionales telles qu'on peut les analyser aujourd'hui, notamment à partir de l'exemple de la mer Baltique ou du Danube, peuvent permettre d'améliorer l'efficacité des politiques publiques menées conjointement par les Etats et l'Union européenne
 - Elles peuvent contribuer dans certains cas apporter une partie des réponses sur les questions maritimes ou côtières : cas de la Baltique avec nécessité d'une coordination inter-étatique

- Ces stratégies macro-régionales se situent à un niveau où les collectivités régionales et locales sont peu associées compte tenu des espaces et des enjeux, alors que l'approche par bassin maritime insiste sur la gestion régionale, la gouvernance et l'association des acteurs concernés à une échelle qui a un sens pour ces acteurs. Par conséquent, elles ne doivent pas se substituer aux approches par bassin maritime.

- Privilégier les stratégies macro-régionales pourrait conduire en réalité à privilégier de l'inter-étatique, soit un mode de gouvernance horizontal par rapport à une gouvernance plus intégrée et verticale.